

Mot du maire

Bonjour à tous,

Même si l'année 2011 est bien entamée, permettez-moi tout de même de vous transmettre, si ce n'est pas déjà fait, tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Une année qui en sera une bien spéciale pour notre communauté puisque nous célébrons le 10^e anniversaire du regroupement volontaire des municipalités de Lachenaie, La Plaine et Terrebonne. Eh oui, cela fait déjà 10 ans que nous avons uni nos forces afin de créer le Terrebonne dynamique et solidaire que nous connaissons aujourd'hui. Afin de souligner l'événement, nous vous avons remis quelques exemplaires du calendrier à l'effigie de notre ville que nous avons fait produire pour l'occasion. D'autres activités entourant ce 10^e anniversaire se dérouleront tout au long de l'année. Nous vous tiendrons bien sûr au courant puisque nous souhaitons impliquer activement la population dans ces festivités.

Outre ces célébrations, notre administration travaille à la réalisation de plusieurs dossiers permettant de mieux vous soutenir et de vous appuyer dans votre importante mission auprès de notre population.

Bonne lecture !

Jean-Marc Robitaille
Maire de Terrebonne

Actualité

Les programmes d'aide financière de la Ville de Terrebonne

Dans le cadre de ses politiques de soutien à la vie associative, la Ville de Terrebonne offre aux organismes reconnus une gamme de services diversifiés. En plus du soutien physique, du soutien technique ou professionnel et du soutien à l'action bénévole, une somme de 190 000 \$ est annuellement mise à la disposition des organismes à travers les neuf programmes d'aide financière présentés dans le tableau suivant :

Programmes	Clientèles visées	Nature de l'aide
Soutien aux initiatives communautaires	Organismes des groupes C à F	Aide financière maximale non récurrente de 30 % des dépenses admissibles
Soutien aux opérations	Organismes du groupe B	Subvention annuelle représentant 10 \$, 7 \$ ou 5 \$ par participant
Création de nouveaux organismes	Organismes des groupes B à G	Jusqu'à 20 % des dépenses admissibles pour la première année de fonctionnement
Achat, rénovation ou aménagement de bâtiment	Organismes des groupes B à G	Jusqu'à 30 % des dépenses admissibles (montant maximal de 10 000 \$)
Achat ou entretien de matériel durable	Organismes des groupes B à G	Jusqu'à 30 % des dépenses admissibles (montant maximal de 5 000 \$)
Réalisation d'événements spéciaux	Organismes reconnus ou non	Soutien à la réalisation d'événements ayant un caractère inédit. Jusqu'à 30 % des dépenses admissibles.
Fête anniversaire de fondation	Organismes des groupes B à G	Soutien financier soulignant un 10 ^e anniversaire ou plus : 10 ^e : 500 \$ / 15 ^e : 750 \$ / 20 ^e : 1 000 \$ / 25 ^e : 1 250 \$ / 30 ^e : 1 500 \$
Réalisation d'activités à caractère familial	Organismes des groupes B à G	Jusqu'à 50 % du coût des activités de nature familiale (montant maximal de 1 000 \$)
Soutien des élites sportives et culturelles	Résidents de Terrebonne	Contribution de 50 \$ à 350 \$ à titre individuel ou de 500 \$ à titre collectif en fonction de la distance à parcourir pour participer à un événement.

Vous êtes donc invités à déposer dès maintenant votre demande d'aide financière au moyen des formulaires prévus à cette fin. N'hésitez pas à communiquer avec votre répondant pour vous soutenir dans le développement et la présentation de votre projet ou obtenir davantage de précisions. Prenez note qu'en 2011, les rencontres du comité d'analyse des subventions auront lieu à ces dates : **16 mars, 8 juin, 7 septembre et 7 décembre.**



Autres programmes de financement et de reconnaissance

Fonds régional d'investissement jeunesse de Lanaudière (FRIJ)

L'appel de projet 2011 du FRIJ est présentement en cours, du 1^{er} décembre 2010 au 15 février 2011. Les organismes qui désirent présenter une demande de financement sont invités à lire attentivement le document Guide de présentation et à remplir le Formulaire de demande d'aide financière de même que le Plan de dépenses et financement disponibles à l'adresse suivante : <http://www.forumjeuneslanaudiere.qc.ca/frij-presenterdemande.php>.

Lors du dépôt d'une demande, les promoteurs peuvent, pour plus d'information, communiquer avec Anne Thériault, conseillère en développement jeunesse et responsable du FRIJ par téléphone au 450 759-4344 / 1 800 363-8606, poste 111 ou par courriel : anneT@cre-lanaudiere.qc.ca

Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires, volet Action communautaire et action bénévole, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) informe le milieu communautaire que l'appel de projets pour développer l'action communautaire et l'action bénévole est en cours jusqu'au 2 mars 2011 inclusivement. Les organismes communautaires intéressés peuvent donc présenter leur demande de soutien financier pour l'année 2011-2012 en vue de réaliser des projets ponctuels.

Ce volet vise particulièrement à soutenir des projets structurants de recherche, d'évaluation, de formation et d'expérimentation en matière d'action communautaire et d'action bénévole. Le soutien aux projets admissibles est de nature non récurrente et ne peut être destiné à l'accomplissement de la mission globale des organismes ni à l'exercice de leurs activités courantes. Les types de projets admissibles sont décrits à l'adresse suivante : http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/soutien_sacais/MESS/action-commun-benevole/projets.asp.

Source: Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

Prix du Premier ministre du Canada pour le bénévolat

Le Premier ministre Stephen Harper a annoncé la création d'un programme de récompense pour le bénévolat visant à souligner la contribution remarquable de Canadiens qui vouent temps, énergie et talents à autrui, ainsi que celle de dirigeants d'entreprises locales et de membres d'organismes sans but lucratif qui participent activement au bien-être de leur communauté.

Au total, 17 prix du Premier ministre pour le bénévolat seront attribués annuellement, dont 15 destinés aux bénévoles, aux chefs d'entreprise et aux membres d'organismes sans but lucratif. Il y aura deux prix nationaux, l'un soulignant l'engagement de toute une vie et l'autre, l'engagement d'un jeune adulte. Les lauréats régionaux recevront 5 000 \$, et les lauréats nationaux, 10 000 \$, qu'ils pourront remettre à l'organisme sans but lucratif de leur choix. Le premier appel de candidatures débutera en avril 2011, pendant la Semaine de l'action bénévole.

Source: Le Premier ministre du Canada (www.pm.gc.ca)

Le coin des références

Bénévoles Canada

<http://benevoles.ca/accueil>

Bénévoles Canada est un organisme pancanadien engagé à promouvoir l'action bénévole au Canada. En tant que leader, son rôle consiste à faire en sorte que les efforts des bénévoles soient valorisés, reconnus, appuyés et sauvegardés.

Imagine Canada

<http://www.imaginecanada.ca/fr>

Imagine Canada est un organisme de bienfaisance national dont la cause est de faire la promotion du rôle et de la contribution des organismes à but non lucratif à la société canadienne. Essentiellement, sa mission consiste à soutenir les organismes de bienfaisance et sans but lucratif afin qu'ils puissent, à leur tour, appuyer les Canadiens et les collectivités qu'ils desservent.

Info-impôts

<http://infoimpots.imaginecanada.ca/>

Ce site Web a été réalisé par Imagine Canada pour aider les organismes de bienfaisance à comprendre ce qu'ils doivent faire pour observer les exigences de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Réalisé grâce à la contribution financière de l'ARC, il contient des renseignements sur les exigences légales de base à observer par tous les organismes de bienfaisance canadiens dûment enregistrés et en droit de délivrer des reçus aux fins de l'impôt pour les dons de bienfaisance. Il présente des exemples et contient des liens vers des compléments d'information pour ceux qui souhaitent en savoir plus.

Outils

L'équipe de la Direction du loisir et de la vie communautaire travaille actuellement à l'élaboration d'une boîte à outils virtuelle qui permettra aux organismes de s'inspirer de modèles pour faciliter leur travail. En attendant que celle-ci prenne réellement forme, de nouveaux outils sont mis à votre disposition. Vous pouvez les obtenir auprès de votre répondant municipal.

- Code d'éthique du parent (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport)
- Code de déontologie
- Étude sur les pratiques, la rémunération et les avantages sociaux des OSBL au Québec 2009 (Centre québécois de services aux associations)



La chronique

Dans la foulée de la nouvelle politique et de l'accompagnement des organismes du groupe B (organismes de sport, de loisir ou de culture pour les jeunes et les famille) amorcé au cours de l'automne, l'équipe du soutien à la vie associative a participé à une formation sur la gouvernance des organismes à but non lucratif avec Me Marc Legros, avocat au Regroupement Loisir Québec. Afin de vous en faire bénéficier, voici quelques éléments issus de cette formation qui pourront sans doute vous être utiles dans le fonctionnement administratif de votre organisme.

Assemblée générale

- Un organisme doit chaque année tenir une assemblée générale des membres où l'élection des administrateurs aura lieu. Lors de celle-ci, les administrateurs doivent soumettre minimalement aux membres un bilan d'activités et un bilan financier mais l'assemblée pourrait être une belle occasion pour discuter des orientations de l'organisme.
- Les états financiers doivent être présentés (l'adoption n'est pas requise) à l'assemblée générale annuelle (AGA) un maximum de 120 jours suivant leur production.
- Il n'y a aucune obligation de présenter des prévisions budgétaires en AGA car c'est au conseil d'administration de prendre les décisions en matière de finance.
- Un membre absent peut se faire élire comme administrateur même s'il est absent à l'AGA en autant qu'il ait signifié par écrit son intérêt.
- Seule l'AGA peut destituer un membre du Conseil d'administration (CA) si les règlements généraux le prévoient sinon aucune destitution n'est possible.
- Les modifications aux règlements généraux adoptés en cours d'année par le CA doivent être ratifiées par l'AGA sinon, elles cessent d'être en vigueur à la fin de l'AGA.
- Sans quorum, aucune décision n'est valide.
- Il ne peut y avoir de substitution pour le vote.
- Le président a un vote prépondérant contrairement à un CA.
- Le point varia ne peut figurer à l'ordre du jour d'un AGA.

Conseil d'administration

- La convocation aux réunions du conseil peut se faire par lettre, par courriel, par une annonce dans les journaux ou sur le lieu d'activité et le mode de convocation doit être inscrit aux règlements généraux.
- L'ordre du jour n'est pas obligatoire lors de la convocation du CA mais il est fortement recommandé.
- La composition du CA doit être déterminée dans les règlements généraux.
- Le nombre de postes d'administrateurs aux règlements généraux doit être le même que ceux figurant aux lettres patentes.
- Il est possible, si les règlements généraux le prévoit, d'être administrateur sans être membre.
- Les règlements généraux doivent indiquer si les dirigeants sont élus à l'AGA ou lors du premier CA.
- Le mandat des administrateurs est généralement d'un an mais il peut être porté à un maximum de deux ans. Ils est cependant renouvelable.
 - Parmi les obligations du CA, il y a notamment :
 - Tenir les livres et registres à jour;
 - Maintenir une liste de membres à jour;
 - Confirmer les engagements contractuels;
 - Valider les rapports financiers;
 - Désigner les signataires;
 - Nommer un vérificateur des comptes;
 - Contrôler les pièces, relevés et états bancaires;
 - S'assurer que les déductions à la source de même que les taxes ont bien été acquittées.
- Une résolution effectuée par courriel est valide en autant que tous les administrateurs répondent, que l'administrateur soit en accord ou en désaccord. Les courriels de réponse doivent être annexés au procès-verbal précédant. Le CA doit aussi tenir une liste à jour des administrateurs avec leur courriel.
- Les résolutions par téléphone sont valides uniquement si elles ont été faites en conférences téléphoniques.
- Des décisions prises au point varia sont valides.
- Le président n'a pas un vote prépondérant.
- Sans quorum, aucune décision n'est valide.
- Il ne peut y avoir de substitution pour le vote.
- Seuls les membres du CA peuvent demander l'accès aux registres (procès-verbaux, bilans financiers, liste des membres, etc.)



Bénévole en action

Mélina St-André

Service d'aide SEDAI T.S.S.

« Le bénévolat est toute ma vie. Je me sens utile à ma communauté et j'ai une équipe formidable qui m'aide et m'appuie quotidiennement. »

Consultations publiques - Maison des aînés

La Ville de Terrebonne désire consulter sa population afin de connaître son opinion face au projet de la Maison des aînés.

Vous êtes donc conviés à l'une des quatre séances de consultations publiques à ce sujet :

SECTEUR TERREBONNE

Mercredi 9 mars - 13 h 30 à 15 h 30

Salle du conseil municipal
754, rue Saint-Pierre

SECTEUR OUEST

Jeudi 10 mars - 9 h à 11 h

Pavillon André-Guérard, salle 111
3425, place Camus

SECTEUR LA PLAINE

Mercredi 9 mars - 18 h 30 à 20 h 30

Centre communautaire Guérin
salle Leclerc, 6900, rue Guérin

SECTEUR LACHENAIE

Jeudi 10 mars - 13 h à 15 h

Bibliothèque de Lachenaie
salle d'animation
3060, chemin Saint-Charles

**Votre opinion est importante afin de réaliser ce projet
POUR nos aînés et, surtout, AVEC eux.**



Formations

17 ou 23 février 2011 – 9 h à 16 h • L'encadrement des bénévoles

Lieu : Montréal

Information et inscription :

Centre d'action bénévole de Montréal, Suzanne Langlois 514 842-3351, site Internet : <http://cabm.net/fr/formations>

Coût : 80 \$

10 mars 2011 – 18 h 30 à 21 h 30

Outils pour la gestion financière

Lieu : Stade olympique, Montréal

Information et inscription :

Sports et loisir de l'île de Montréal, 514 722-7747,
formation@urls-montreal.qc.ca

site Internet : <http://www.urls-montreal.qc.ca/>

Coût : 40 \$

16 mars 2011 – 9 h à 16 h

Mobiliser et attirer

les jeunes bénévoles

Lieu : Montréal

Information et inscription :

Centre d'action bénévole de Montréal
Suzanne Langlois 514 842-3351

site Internet : <http://cabm.net/fr/formations>

Coût : 80 \$

À SURVEILLER

• **8 mars 2011**

Journée internationale des femmes

• **20 mars 2011**

Journée internationale de la francophonie

• **1^{er} avril 2011**

5^e Forum québécois du loisir,
Conseil québécois du loisir

• **7 avril 2011**

Journée mondiale de la santé

• **10 au 16 avril 2011**

Semaine de l'action bénévole

• **17 septembre 2011**

Fête des bénévoles

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le bénévolat est un moyen de favoriser les liens entre les membres de la collectivité. Il entraîne aussi des avantages sur le plan personnel. Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, « près des deux tiers des personnes qui avaient un fort sentiment d'appartenance à leur communauté déclaraient un état de santé général excellent ou très bon ».

Statistique Canada, Rapports sur la santé; juin 2008

Le bénévolat nouveau se caractérise par les attitudes et les valeurs qui suivent :

- La décision de s'engager est plus individuelle que collective (« JE » décide);
- La laïcisation des motifs d'engagement : moins une obligation morale;
- Les bénéfices remplacent le sens du « devoir accompli »;
- Le don de temps plus sporadique que régulier;
- La tâche à accomplir remplace le membership;
- Les causes possibles se diversifient, les choix et les motivations se personnalisent.

Réseau de l'action bénévole, Bénévolats nouveaux, approches nouvelles; décembre 2010

COMMENTAIRES / INFORMATIONS

Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à contacter vos répondants municipaux de l'équipe du Service de soutien à la vie associative au 450 471-8265.

- Raymond Berthiaume (poste 1364)
raymond.berthiaume@ville.terrebonne.qc.ca
- Mélanie Drapeau (poste 1545)
melanie.drapeau@ville.terrebonne.qc.ca
- Nicole Meunier (poste 1258)
nicole.meunier@ville.terrebonne.qc.ca
- Jean-François Lévesque (poste 1334)
jeanfrancois.levesque@ville.terrebonne.qc.ca